## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

## ARRETE DE CIRCULATION

Travaux de l'agence technique départementale de la Manche

N°2022-72/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L; 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

Vu la demande d'autorisation de M. Franck LECOEUR de l'agence technique départementale de la Manche pour réaliser des sondages en chaussée par carottage pour recherche amiante sur la rue Auguste Eudeline, rue du Capitaine Daireaux et rue située en haut de la place Westport le vendredi 29 juillet 2022 de 8h à 17h.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant les travaux.

## ARRETE

## Le vendredi 29 juillet 2022 de 8h à 17h

Article 1er : La circulation sera alternée manuellement :

- ✓ rue Auguste Eudeline

  Marigny de son intersection avec le rue du 8 mai 1945 jusqu'au 28 rue Auguste Eudeline
- ✓ rue située en haut de la place Westport de son intersection avec la rue du Chanoine de Groucy jusqu'à la place du Docteur Guillard
- ✓ rue du Capitaine Daireaux, de son intersection avec la place du Docteur Guillard jusqu'à la rue de Carantilly

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'agence technique départementale de la Manche pour matérialiser cette réglementation.

Article 3 : Le Maire de Marigny-le-Lozon, le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 27 juillet 2022

La Maire-Adjointe, Adèle HOMMET